

CAP CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 42, Rue Waldeck Rousseau
94400 VITRY SUR SEINE
848 937 827 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 3 MAI 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre et le Trois Mai, à Dix Heures, au siège social,

L'Associé unique et Président, Monsieur Thomas CAPOCCI, demeurant 42, Rue Waldeck Rousseau 94400 VITRY SUR SEINE,

Propriétaire de la totalité des 250 actions de 10 euros chacune de la Société CAP CONSEIL

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport des titres de la Société CAP CONSEIL à la Société 56 Corp.,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture :

- du Contrat d'apport en date du 15 avril 2024 aux termes duquel l'associé unique de la Société CAP CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.500 euros, dont le siège social est situé 42, Rue Waldeck Rousseau 94400 VITRY SUR SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 848 937 827 a fait apport à la Société 56 Corp. de la totalité des titres évalués à la somme totale de 60.000 euros.

- du Rapport en date du 30 avril 2024 du Cabinet COLOMBÉ, représenté par Monsieur Philippe COLOMBÉ, Commissaire aux apports désigné par l'associé unique de la Société CAP CONSEIL le 2 avril 2024.

Approuve cet apport ainsi que son évaluation.

DS
TC

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique Président et les nouveaux associés et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Thomas CAPOCCI

DocuSigned by:

A75C4D17045542E...